

Situation sécuritaire au Mali en avril : Plus de 100 terroristes neutralisés et 889 motos récupérées

MALI 

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 10 MAI 2023

1342

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Société internationale des Droits de l'Homme (SIDH)

Le Mali honoré à travers

Dr Moumouni Guindo



Référendum constitutionnel au Mali : Après la CEDEAO, c'est l'UA qui félicite les autorités



Référendum sur la nouvelle Constitution : L'Appel du 20 février mobilise pour le NON



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

09 Mai
2023

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

63

Nouveaux cas confirmés

00

Nouveaux guéris

00

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

703 406 Vaccinations incomplètes

3 623 622 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

33 145

Guéris

32 325

Décès

743

dont 01 fait l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

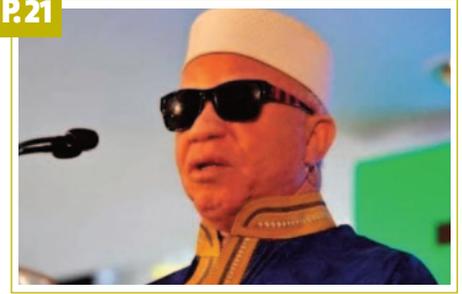
P.09



P.13



P.21



/ Une /



Société internationale des Droits de l'Homme (SIDH) : Mali honoré à travers Dr Moumouni Guindo

P.5

/ Brèves /



Collectivités territoriales : La plateforme observe une grève de 4 jours depuis le lundi

P.9

Affaires étrangères et maliens de l'extérieur : La série de grèves suspendue

P.9

Disproportion entre dépenses et salaires au Mali : La vie chère s'en mêle pour tout compliquer

P.10

Front social : Quand les mouvements de grève se succèdent

P.10

/ Actualité /



Situation sécuritaire au Mali en avril : Plus de 100 terroristes neutralisés et 889 motos récupérées

P.12

Rabat : Le Mali participe à la conférence Ministérielle Africaine de la Jeunesse

P.13

Une vaccination des enfants vivant en zone endémique contre le paludisme

P.15

/ Politique /



Référendum sur la nouvelle Constitution : L'Appel du 20 février mobilise pour le NON

P.18

Référendum constitutionnel au Mali : Après la CEDEAO, c'est l'UA qui félicite les autorités

P.20

Salif Keita contre la Minusma : Une voix controversée dans le débat sur la sécurité au Mali

P.21

/ Culture & société /



LE VÉTIVER ou BABI : L'ami fidèle des femmes maliennes

P.22

/ International /



Retour au pays pour 9 anciens Tirailleurs : La fin d'un scandale ?

P.23

Armées : 42 pays réfléchissent à Abidjan sur les défis sécuritaires en Afrique

P.24

/ Sport /



Foot : Lionel Messi a choisi l'Arabie Saoudite selon l'AFP !

P.25

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

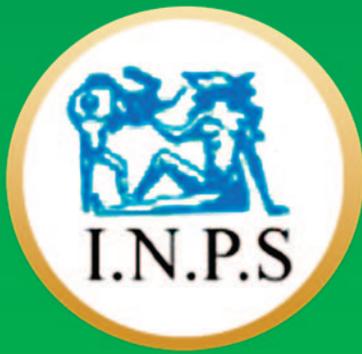
• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



LA PENSION DE RETRAITE ANTICIPÉE POUR RAISON DE SANTÉ

Conditions d'ouverture des droits :

- Avoir accompli au moins 13 années d'assurance
- Avoir 53 ans et moins de 55 ans pour toutes les catégories
- Certificat médical attestant l'impossibilité d'exercer une activité professionnelle



INPS Au service des assurés sociaux

Employeurs ! Faites vos déclarations et assurez leur paiement régulier à bonne date au plus tard le 15 de chaque mois afin d'éviter toutes pénalités

Société internationale des Droits de l'Homme (SIDH) | Le Mali honoré à travers Dr Moumouni Guindo



Dr Moumouni Guindo, président de l'OCLEI, a été désigné vice-président de la Société internationale pour les Droits de l'Homme (SIDH). C'était lors de l'assemblée générale de ladite organisation dont le siège international se trouve à Francfort, en Allemagne. Cette élection est un message fort pour la section malienne de la SIDH qui doit désormais redoubler d'efforts dans son combat pour le respect des droits humains.

La SIDH a un nouveau bureau. Dirigé par le Prof. Dr. Dr. Thomas SCHIRRMACHER, ce bureau est composé de six vice-présidents dont le Malien Moumouni Guindo et une trésorière.

En effet, la Société internationale pour les Droits de l'Homme est une fédération internationale regroupant des associations nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme. Le siège mondial de la SIDH est situé à Francfort en République fédérale d'Allemagne. Selon ses responsables au Mali, l'organisation intervient dans les domaines de la liberté d'expression, de la liberté de la presse, de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la Justice. « Elle réalise des actions humanitaires et de soutien aux populations fragiles et vulnérables : victimes civiles des conflits armés, réfugiés politiques, personnes

déplacées internes, victimes de violences basées sur le genre, etc », a-t-on appris. Selon la note mise à notre disposition, dans chaque pays, la SIDH associe à la protection des droits civils et politiques celle des droits économiques et sociaux les moins bien garantis : droit d'accès au logement, droits culturels des minorités nationales, droit d'accès à l'éducation, etc.

Dr Moumouni Guindo est président de la SIDH Mali depuis 2007. Créée le 17 avril 2007 à Bamako suite à une mise en relation avec le siège mondial faite par Monsieur Abdoullah COULIBALY, la SIDH-Mali est dirigée par Dr Moumouni GUINDO à la tête d'un bureau de dix-sept membres. Selon la note, les adhérents de la SIDH Mali sont des magistrats, des avocats, des médecins, des économistes, des auditeurs-comptables, des banquiers, des informaticiens et des juristes. L'adhésion est libre.

L'organisation a réalisé plusieurs actions au Mali sous la gouvernance du président de l'OCLEI. Il s'agit de la participation à l'Espace d'interpellation démocratique (EID), de l'information et la sensibilisation, l'assistance à des personnes vulnérables, de la participation à des instances faitières de la protection et de la promotion des droits de l'homme. La SIDH Mali est intervenue plusieurs fois à l'EID pour la défense des droits de l'Homme. Elle agit chaque année par pôle d'intérêt, à savoir : le droit à la vie, affecté par le fléau de l'insécurité routière : 2007 et 2008 ; l'égalité des citoyens ébréchée par la robustesse de l'impunité : 2009 et 2010 ; le droit à la dignité et au bien-être attaqué rudement par l'exploitation économique des enfants réduits à la mendicité dans l'indifférence générale : 2011, 2013, 2014.

Concernant l'insécurité routière, précise la note, la SIDH Mali estime qu'elle affecte le droit à la vie des populations par le fait de cer-



tains citoyens et par un manque de rigueur de certains employés de l'État et des collectivités territoriales. À l'Espace d'interpellation démocratique de décembre 2007, la SIDH Mali a été on ne peut plus claire. Elle a déclaré : « Le Mali, à petits pas plus ou moins forcés, chemine vers l'une de ces plages de rêve où l'homme, en sa diversité immanente, est la mesure et la finalité des ambitions. La SIDH-MALI n'en est pas peu fière.

La SIDH-MALI, cependant, n'est pas de cette candeur angélique qui lui masque cette ribambelle de petites causes qui, liguées, engendrent des plus néfastes effets pour les droits de la personne. Comment, en effet, ne pas s'apercevoir de cette situation généralisée d'indifférence face à la mort et aux sévices corporels aisément évitables et qui sont autant d'occasions interpellant, avec acuité, la responsabilité de l'État ? Comment demeurer placide face à ces scènes d'horreurs crues que déversent à longueur de journée nos voies publiques ?

Comment s'élever à cette insensibilité qui éteint la capacité de s'émouvoir face au fléau que représentent ces insouciantes de la route qui, dans nos villes, villages et campagnes, traînent leurs engins de mort sans que l'État ne fasse suffisamment ce qu'il doit faire, qui est sa raison d'être, c'est-à-dire assurer la sécurité du citoyen dans toutes les circonstances avec ou contre son gré ?

Des chiffres crédibles indiquent qu'en 2006, il y a eu, « dans notre pays, 17 512 accidents qui ont occasionné 9 427 décès et 31 608 blessés » (« L'Essor » du 15 mai 2007).

C'est trop. Beaucoup trop.

[...]

On est à ce stade où réussir à traverser à pied

une voie urbaine est vécu comme un exploit ! Les jambes peu alertes ou mal averties s'en vont à trépas, mortellement fauchées par un automobiliste proclamé roi de la voie publique et qui, le plus souvent, restera impuni autant que cette interminable liste d'individus qui, eux aussi en toute impunité, ont charrié dans leur escarcelle personnelle l'argent public mis à disposition pour que cette route-là soit munie de tous les équipements généralement jugés nécessaires à la sécurité des utilisateurs. Les signalisations horizontales des routes maliennes, d'ailleurs observées par personne et qu'aucune sanction ne met en valeur, ont la malice bien voulue de commencer à disparaître avant le prochain repos dominical de l'entrepreneur qui, assuré de son impunité, de mèche avec le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, eux aussi comme lui emplis de ce maléfique sentiment d'impunité reposant sur une triste réalité d'impunité, n'a respecté aucune des clauses du cahier des charges dont l'épaisseur démesurée n'est que poudre aux

yeux du malheureux contribuable, lequel ne pourra même pas aller se consoler auprès du juge car celui-ci, affecté du même syndrome que les autres, est absent au rendez-vous de la République.

L'État, régulateur général de la paix publique, ne peut pas se disculper de cette dégénérescence généralisée dont le moindre des effets est de priver le citoyen de l'effectivité de ses droits les plus élémentaires, comme vivre dignement aussi longtemps que la nature le permet dans un cadre physique et moral approprié."

En 2010, la SIDH Mali a tiré la sonnette d'alarme à l'EID 2010 sur l'exploitation des enfants dans la mendicité et a appelé à ce que ladite pratique soit punie. Une autre activité de la SIDH Mali est l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel. Selon la note, elle a mené plusieurs actions de plaidoyer et d'information auprès des autorités et des bailleurs de fonds. « Ainsi, elle a pu mobiliser des fonds auprès de l'ambassade des États-Unis au Mali et du siège de la SIDH. Avec ces ressources financières, la SIDH Mali a réalisé un film documentaire sur le fléau de l'exploitation des enfants par des adultes à travers la mendicité. Ce film documentaire a été diffusé sur les antennes de l'ORTM une dizaine de fois », précise-t-on.

L'élection du président de la SIDH Mali, Dr Moumouni Guindo, comme vice-président de la SIDH internationale est, il faut le dire, une reconnaissance de l'engagement et du dynamisme des membres de la SIDH Mali. C'est un honneur pour toute la nation malienne.

Anguimé Ansama



■ Ouverture Média - OM



Guerre en Ukraine : la Russie accuse Kiev d'avoir voulu assassiner Poutine dans une attaque de drones sur le Kremlin...



■ as bakardjan de baraouly



Les footballeurs prooo Maliennnnns . . . Liverpool a commis l'erreur de ne pas remplacer Sadio Mané par Néné Dorgelès. Ses dirigeants n'ont pas su que Néné est plus efficace que Mané à l'heure actuelle.



■ Chacun compte



Le frais de transport BAMAKO - SÉGOU 5000f CFA par passager. Ce prix n'est-il pas trop élevé? La lutte libère !

■ Oumar Barou Officiel



Délestage. Sans être dans des questions de pro ou anti je ne sais quoi ou je ne sais qui, je continue à croire avec force que le Ministre en

charge de l'énergie doit impérativement s'adresser aux Maliens.



■ Mamadou Officiels



Chaque jour à ses miracles AWA TAMBA CISSÉ i Bissimilah bien venu dans la Famille du prophète Mohammed psl où est révélé le Saint Coran, la religion de Dieu. Qu'Allah nous accorde une meilleure fin !!!



■ Vive Les Aigles du Mali



Premier League _35è journée Abdoulaye Doucouré s'offre un doublé ! Everton s'impose largement en déplacement ce lundi sur la pelouse de #Brighton (1-5) , le milieu de terrain international malien , Abdoulaye Doucouré montre la voie du succès à

partenaires dès la première minute avant de doubler la mise à la 29"



■ MALI TV

déjà fait leur choix Le 18 juin "oui dron"
On ne dribble pas le malien deux fois , tu peux garder ton ballon



■ Afrik Soir

L'Amicale des anciens élèves de Ferké, également connue sous le nom de ZAEFER, a fait une donation de 100 tables-bancs métalliques au lycée moderne de Ferkessédougou ce vendredi 5 mai 2023. Cette donation a été faite en réponse à une demande pressante de la direction de l'établissement, qui avait exprimé un besoin urgent en la matière.



■ Julien Antouly

Au #Sahel, la désinformation touche de manière croissante les organisations humanitaires, et prend de multiples formes. Un fil sur les exemples les plus récents



■ Khalifa Ababacar SALL

Je condamne le verdict inique rendu ce jour, par la cour d'appel de #Dakar, dans l'affaire opposant Ousmane SONKO à Mame Mbaye Niang.



Cette décision traduit la volonté manifeste du régime de Macky Sall de poursuivre sa stratégie honteuse de liquidation d'adversaires politiques. J'appelle toutes les forces vives de la Nation à se dresser contre cette énième entorse faite à l'État de #droit et à la #démocratie. J'exprime toute ma solidarité et mon soutien au président de Pastef Les Patriotes Ousmane Sonko. #sn2024ks #khalifapresident2024 #kebetu



■ Larmes des pauvres

#Mali #Mopti -- La fondation Az_zallaqa chaîne de communication officielle du #JNIM a diffusé les photos des deux kamikazes de l'attentat du 22 avril à #Sévaré.



■ Aziz Maïga ne ment pas

Mali/KIDAL : Des négociations en cours...entre les autorités maliennes et les groupes armés de la #CMA, pour la réception d'une délégation ministérielle dans la 8ème région malienne. Selon mes informations, deux objectifs visés par la visite : 1- Débloquent la situation concernant l'accord de paix. 2- Discuter de la nouvelle constitution, dont les élections référendaires sont prévenus le 18 juin. À suivre.



Collectivités territoriales : La plateforme observe une grève de 4 jours depuis le lundi



Un regroupement de trois syndicats des travailleurs des collectivités territoriales dénommé "Plateforme des syndicats du secteur de l'administration générale", ont déclenché hier lundi 8 mai 2023, une grève de quatre (4) jours, si leurs points de revendications ne sont pas satisfaits par les autorités. Il s'agit du syndicat des travailleurs des collectivités territoriales (SYNTRACT), du syndicat national des agents des collectivités territoriales (SNACT) et du syndicat des travailleurs des municipalités du Mali (STMM).

Le préavis de cette grève a été déposé sur la table des autorités depuis quelques semaines. Au total, ces trois syndicats de l'administration générale réclament aux autorités nationales, onze (11) points. Parmi ces points figure : la création par arrêté des corps de la fonction publique des collectivités territoriales. Ils exigent aussi l'élargissement du conseil d'administration du Centre de Formation des Collectivités territoriales et de l'Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales aux travailleurs des collectivités.

La Plateforme des travailleurs du secteur de l'administration générale exige l'octroi des décorations aux travailleurs des collectivités territoriales du cadre de l'administration générale. Ils demandent également l'organisation du concours direct de recrutement à la fonction publique des collectivités territoriales dans le cadre de l'administration générale. Aussi, la Plateforme veut l'élaboration d'un arrêté interministériel fixant les bases et les maximaux des taux des primes et indemnités alloués aux agents des collectivités territoriales.

Les syndicats demandent la prise en charge des salaires des fonctionnaires des collectivités territoriales du cadre de l'administration générale. A cela s'ajoute également, l'intégration à la fonction publique des collectivités territoriales des contractuels omis de 2006 à 2010, 2011 à 2015 et de 2015 à 2017. Par ailleurs, ils exigent l'élaboration de l'arrêté fixant les frais de déplacement et de séjour des membres des commissions paritaires et ceux du conseil supérieur de la fonction publique des collectivités territoriales. Ensuite, la Plateforme demande le redéploiement des agents des conseils de cercles supprimés par les nouvelles dispositions. Les syndicats exigent la relecture des cadres organiques des services publics afin de prendre en compte les corps de la Fonction Publique des Collectivités Territoriales. Enfin, la Plateforme des travailleurs du secteur de l'administration générale demande l'harmonisation de la durée requise pour bénéficier de la médaille d'honneur de l'admi-

Affaires étrangères et maliens de l'extérieur : La série de grèves suspendue



La Coalition des Organisations syndicales du Secteur des Affaires étrangères et des Maliens de l'Extérieur a suspendu, ce dimanche 7 mai, son mot d'ordre de grève de 576 heures consécutive à une médiation directe conduite par le ministre Abdoulaye DIOP avec l'implication de certains anciens diplomates.

Des syndicats du ministère des Affaires étrangères et des Maliens de l'Extérieur avaient déclenché une série de grèves de plusieurs jours après l'échec des négociations. Et celles devraient continuer jusqu'au juin prochain avant de se transformer en une grève illimitée. Les deux syndicats réunis dans une coalition autour de leurs doléances, demandent de meilleures conditions de travail et mais également de vie. Prenant la mesure de la situation, le ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Abdoulaye DIOP, a reçu ce 7 mai les responsables de la Coalition des Organisations syndicales du Secteur des Affaires étrangères et des Maliens de l'Extérieur.

A cette occasion, il était accompagné de ses collaborateurs, mais aussi des Ambassadeurs Mohamed Mahmoud EL-OUMRANY et Abdoulaye Amadou SY, respectivement Président de la Commission de conciliation mise en place dans le cadre de la gestion du préavis de grève en date du 27 janvier 2023 et Président de l'Amicale des anciens Ambassadeurs et Consuls généraux du Mali. A l'issue des échanges, la Coalition a décidé de suspendre son mot d'ordre de grève de 576 heures et a invité, par conséquent, les travailleurs à reprendre le service depuis hier lundi 8 mai 2023. L'information est annoncée dans un communiqué dont nous avons eu copie et qui n'apporte pas davantage d'informations sur la médiation. Dans tous les cas, après sa décision de suspension, la Coalition invite l'ensemble de ses membres à une Assemblée générale de restitution qui doit se tenir en principe ce matin 9 mai 2023 dans la Salle de Conférence Maître Alioune Blondin BEYE du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

PAR S.B / Source : Info- Matin

nistration du Territoire et de la Décentralisation contenue dans le projet de Décret. En tout cas, les populations risquent d'être victimes des conséquences de l'échec des négociations entre les parties en cas d'absence de service public dans les mairies et autres collectivités territoriales pendant les quatre jours prévus par les syndicats.

Par SABA BALLO / Source : Info- Matin

Disproportion entre dépenses et salaires au Mali : La vie chère s'en mêle pour tout compliquer



L'occasion est belle en ce mois de mai dédié à la fête du travail pour se pencher sur les maux qui gangrènent le monde malien des travailleurs. En effet, ça n'est qu'un secret de polichinelle que les maigres salaires que perçoivent les travailleurs de différentes corporations et secteurs sont loin de couvrir les dépenses familiales qui s'accroissent et s'exacerbent au point d'imposer à une majorité de chefs de famille une diversification des sources de revenus par d'autres activités parallèles.

Une situation malencontreuse à bien des égards surtout quand on sait que l'insupportable vie chère s'est conviée dans les marchés laissant aphones vendeurs, acheteurs et même les revendeurs que sont devenus bon nombre de jeunes diplômés sans-emploi. Un autre grand bémol dans le domaine du travail est certainement l'inaction et le silence complice de l'inspection du travail dans notre pays qui n'est plus loin de devenir le syndicat des employeurs véreux qui surexploitent et malmènent leurs employés.

Par ailleurs si l'UNTM a fêté dans la plus grande sobriété et simplicité ce 1er mai 2023 par une simple conférence de presse suivi d'une conférence débat, tous les deux événements placés sous le signe de la paix et de la cohésion sociale, il faut noter que la plus grande centrale syndicale du Mali n'a pas manqué d'attirer l'attention de l'Etat sur les revendications qui restent en souffrance tout en interpellant toujours les autorités sur la nécessité entre autres de l'intégration des enseignants des ECOM dans la fonction public mais également du combat contre la spéculation foncière.

Toutefois, au regard des abus constatés dans le monde malien du travail, il y'a surtout lieu d'impulser une nouvelle dynamique à l'inspection de travail pour que des travailleurs surtout ceux du secteur privé, plus exposés à l'exploitation par les employeurs, puissent voir en cette institution un vrai garant de leur bien-être professionnel.

Seydou Diakité / Source : Le Témoin

Front social : Quand les mouvements de grève se succèdent



Les agents des collectivités territoriales ont débuté, ce lundi 8 mai, un arrêt de travail de quatre jours. Le syndicat de l'hôpital du Point G menace d'observer une grève illimitée à partir de jeudi prochain. Les syndicats du ministère des affaires étrangères et celui des maliens de l'étranger ont suspendu leurs mots d'ordre.

Selon les responsables du Syndicat national des travailleurs des Collectivités territoriales, cette grève fait suite à la non-satisfaction des points de revendication. Des points inclus, selon eux, dans le Procès-verbal de conciliation entre la plate-forme des travailleurs du secteur de l'administration et le gouvernement. « Il s'agit d'un cadre juridique et réglementaire conformément au code du travail des collectivités territoriales, l'élaboration d'un arrêté interministériel, l'intégration à la fonction publique des collectivités territoriales des contractuels omis de 2006 à 2010, de 2011 à 2015 et de 2015 à 2017 », explique Oumar Diarra, membre du syndicat des collectivités.

Une autre grève est annoncée pour ce jeudi 12 mai. Il s'agit de la grève illimitée que prévoit le syndicat de l'hôpital du Point G. Dans son préavis figurent neuf points de revendications, dont l'amélioration du cadre de travail et du plateau technique. « Il y a un manque de personnel, il y a également des décisions arbitraires de la direction de l'hôpital. À cela s'ajoute d'autres points de revendication, notamment le paiement des primes de gardes et des ristournes et le problème foncier qui ronge le personnel de l'hôpital », explique Dr Koné Labo, membre du syndicat national de la Santé, de l'Action sociale et de la Promotion de la famille à l'hôpital du Point G.

Plus de six patients sont décédés entre janvier et mars 2023, une période où de multiples grèves ont été observées, à l'hôpital du Point G. Ces chiffres ont été donnés par le chef de service de Médecine Légale Expertise dans une note adressée au Président et à la Commission Médicale d'établissement dudit hôpital. Selon lui, certains de ces décès pouvaient être évités.

Studio Tamani



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : Quelles sont les relations de collaboration entre l'OCLEI et les autres structures ?

Le décret n°2015-0719/P-RM du 9 novembre 2015 portant organisation et modalités de fonctionnement de l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite, en son chapitre IV, articles 25, 26, 27, 28, 29 et 30, définit les relations de l'OCLEI avec les structures de contrôle et autres acteurs.

Article 25 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite reçoit, à sa demande, tous les rapports d'activités et d'audits des structures de contrôle et de supervision, et toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les officiers de police judiciaire, nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Article 26 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite peut également demander aux administrations, institutions et organismes publics ou privés ou à toute personne physique ou morale de lui communiquer tout document ou information qu'il juge utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

Article 27 : Les autres structures saisies sont tenues de déférer à toutes les injonctions ou instructions émanant de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite dans le cadre de

la prévention et de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 28 : Tout refus délibéré de communiquer ou de mettre à disposition les éléments d'informations ou les documents requis constitue une infraction d'entrave à la justice.

Article 29 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite peut demander aux structures de contrôle, de détection ou de répression, des audits ou enquêtes dans leurs secteurs d'activités.

Article 30 : Il peut procéder ou faire procéder, auprès de toutes personnes ou structures, publiques ou privées, à des opérations d'investigations pour les faits susceptibles de constituer un acte d'enrichissement illicite.

Situation sécuritaire au Mali en avril : Plus de 100 terroristes neutralisés et 889 motos récupérées

Les Forces Armées Maliennes (FAMA), dans le cadre de la reconquête du territoire, continuent la pression sur les groupes armés terroristes. Pour le seul mois d'avril 2023, plus d'une centaine de terroristes ont été neutralisés et 889 motos ont été saisies au cours des opérations de ratissage, de frappes aériennes et de contrôles. L'information a été donnée mardi 9 mai 2023 par la direction de l'information et des relations publiques des armées (DIRPA). Plusieurs opérations sont maintenues sur le terrain avec la recherche, la neutralisation des combattants et la destruction de leurs sanctuaires dans le cadre de l'opération Kélétigui et du plan Maliko durant le mois d'avril 2023. En termes de sécurisation du territoire, il est à noter que les groupes terroristes ont fait l'objet d'embuscades le 18 avril 2023 contre

une équipe de la Cellule des Œuvres Sociales de la Présidence de la Transition, au cours de laquelle les FAMA ont perdu 02 hommes. Il y a également eu une tentative d'attaque d'envergure de la Katibat Macina contre les installations de la base aérienne de Sévaré et des attentats à la voiture piégée le 22 avril 2023 contre le camp des Forces armées maliennes (FAMA). Dans cette même journée, un convoi logistique des FAMA a fait l'objet d'une attaque. À Bamako, un hélicoptère MI-24 faisant des manœuvres de sécurisation de la ville s'est écrasé, faisant deux morts, tous membres de l'équipage. Dans leur riposte, les FAMA ont mené des offensives contre les groupes terroristes dans le secteur de Dourou, région de Bandiagara. Elles ont permis de neutraliser plus d'une dizaine de terroristes et de saisir des motos.

Une cargaison a été saisie dans le secteur de Tombouctou avec à bord plus de 200 motos neuves dans leur carton, destinées aux groupes terroristes. Le même modus operandi a été mené à Bandiagara où une autre cargaison de motos avait été saisie.

Il faut signaler que sur la base de renseignements fiables, les FAMA ont exécuté un certain nombre d'opérations qui ont permis d'atteindre des résultats satisfaisants. Elles ont encore renforcé les opérations dynamiques en vue de rechercher et de détruire les combattants terroristes sur l'ensemble des zones d'opérations et au Sud du pays.

En termes d'évaluation de la situation sécuritaire, on peut estimer que la situation sécuritaire du mois d'avril 2023 a été marquée par des attaques contre les FAMA/FDS en statique ou en mouvement (embuscades, attaque complexe et poses d'EEI) et des exactions contre la population civile. Elle se résume comme suit, entre autres, à sept (07) incidents EEI et douze (12) attaques directes et indirectes.

Par contre, des actes de braquages et d'assassinats ont été moins marquants par rapport au mois de mars.

Aussi, bien que le nombre d'incidents EEI a augmenté au mois d'avril, le bilan de ces incidents a été moindre que le mois précédent car la plupart des EEI ont été soit neutralisés ou n'ont pas fait de victimes. Plus d'une centaine de terroristes ont été neutralisés, 21 armes de guerre saisies, 889 motos saisies, 18 EEI détruits, 5 bases terroristes détruites. Durant cette même période, les FAMA ont effectué 302 vols.

Respect des engagements et des droits de l'homme

Au cours de la conférence de presse animée par la DIRPA, son directeur Souleymane Dembélé a une fois de plus appelé encore à "la vigilance et à la retenue contre les velléités de propagande, d'intox et de désinformation de certains médias dont le seul but est de semer le chaos, la haine, la division et la désolation dans notre pays".

Les Forces armées maliennes s'inscrivent dans le respect strict de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger et réitérent leur respect strict aux droits de l'homme et du droit international humanitaire.

■ Binadjan Doumbia



Rabat : Le Mali participe à la conférence Ministérielle Africaine de la Jeunesse



Les travaux de la Conférence Ministérielle Africaine de la Jeunesse ont débuté officiellement ce mardi 9 mai dans la ville de Rabat, qui célèbre également sa désignation comme capitale de la culture africaine. Le Mali y est représenté par le ministre de la jeunesse et des sports, Chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne, Mossa AG ATTAHETR et une forte délégation.

Cette conférence a rassemblé les Ministres de 44 pays africains. Au cours de son allocution, le ministre Marocain de la Culture et de la Communication, Mehdi Bensaid a exprimé la volonté du Royaume du Maroc de soutenir toutes les initiatives visant à améliorer les conditions de vie des jeunes Africains, conformément aux instructions du Roi Mohammed VI.

Il a mis un accent particulier sur l'importance de prêter attention à cette tranche de la société considérée comme une priorité majeure pour la réussite des projets sociaux et économiques du continent.

Pendant son intervention, le ministre de la jeunesse et des sports, Chargé de l'Instruction ci-

vique et de la Construction citoyenne, Mossa AG ATTAHETR a précisé que le thème de ce sommet : « L'implémentation de la Charte Africaine de la Jeunesse, avec son arrimage sur les politiques publiques nationales de nos Etats africains », montre à suffisance toute l'importance qu'accordent les Autorités Marocaines à la jeunesse dans son ensemble.

Ainsi, il dira que la jeunesse, "constitue notre espoir, un formidable atout pour le développement socioéconomique et culturel du Continent africain. Elle demeure un important capital humain à préparer et à responsabiliser pour une relève certaine."

Toutefois, il a déploré qu'ils soient confrontés à de nombreux problèmes tels que la pauvreté, les difficultés d'accès à l'éducation et à l'emploi, les problèmes liés à la santé, l'exode rural, l'insécurité, l'incivisme, la consommation des stupéfiants, les mariages et grossesses précoces. "C'est fort de ces problèmes sociaux quasiment communs à toutes nos communautés que le Mali a adopté et ratifié la Charte Africaine de la Jeunesse en 2003, qui offre non seulement aux gouvernements, à la

jeunesse, à la société civile et aux partenaires un cadre continental qui précise les droits, les devoirs et les libertés de la jeunesse mais facilite également l'élaboration de programmes et plans stratégiques nationaux pour l'autonomisation des jeunes", a-t-il justifié.

De plus, le ministre de la jeunesse et des sports, Chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne, Mossa AG ATTAHETR a souligné que pour respecter ces engagements et en réponse à ces défis, les gouvernements successifs du Mali ont mis en œuvre de nombreuses initiatives dont la Politique Cadre de Développement de la Jeunesse (PCDJ) adoptée en 2012 pour la période 2012-2016 et prorogée sur la période 2017 et 2018. En effet, il a fait savoir que pour évaluer l'impact de cette Politique Cadre de Développement de la Jeunesse (PCDJ), son département a engagé un processus d'évaluation et d'identification-actualisation des besoins et attentes des jeunes.

« Ce processus a combiné un diagnostic de la situation dans une approche participative et sous forme de revue documentaire, la tenue



de concertations régionales et locales, l'animation de rencontres d'experts en matière de questions de jeunesse et a été couronné par un atelier national de validation du rapport d'évaluation avec tous les acteurs concernés », a-t-il dit. Ainsi, il a avancé que l'atelier national de validation du rapport d'évaluation de la Politique cadre de la Jeunesse a fortement recommandé l'élaboration d'une politique nationale de la jeunesse pour servir d'outil de gouvernance et un cadre de référence afin de conduire de façon coordonnée, harmonieuse et uniforme l'ensemble des opérations sur les questions de promotion de la jeunesse. « La Politique Nationale de la Jeunesse issue de ce processus fécond a pour objectif général de contribuer au bien-être général des jeunes du Mali, en faisant d'eux des acteurs majeurs du changement en faveur de la paix, de l'unité nationale et le principal moteur du développement économique social et culturel. Cet objectif général a été décliné en sept (07) objectifs spécifiques qui, à leur tour, s'appuieront sur trente-et-une (31) stratégies en vue de leur atteinte », a indiqué le ministre. En consé-

quence, il a assuré qu'à travers cette Politique nationale de la Jeunesse, le Mali s'engage à faire de sa jeunesse un acteur incontournable et décisif de son développement économique, social et culturel, en investissant massivement dans l'amélioration de ses compétences, dans son insertion socio-économique, politique et culturelle conformément aux aspirations des jeunes. « Cette Politique Nationale de la Jeunesse et son plan d'action qui vient d'être adopté le 1er mars 2023 par le Gouvernement en conseil des ministres, s'est fortement inspirée de la Charte africaine de la Jeunesse et prend en compte les aspects de plein épanouissement des jeunes contenus dans ladite charte, entre autres : l'amélioration de la gouvernance dans le secteur de la jeunesse ; la planification cohérente des actions en faveur de la jeunesse ; la participation accrue des jeunes, y compris ceux de la diaspora, au développement du pays ; l'amélioration des pratiques éducatives de formation des jeunes et des adolescents ; le développement du bien-être des jeunes par une éducation adaptée et une santé ; la dotation des jeunes de

centres d'information et d'orientation ; la diversification des opportunités d'emploi et d'insertion socio-économique aux jeunes ; le développement de la jeunesse, la couche la plus importante de la population ; l'amélioration de la situation des jeunes vulnérables et spécifiquement ceux vivant avec un handicap ; l'amélioration de la santé sexuelle et surtout la santé de reproduction des jeunes et des adolescents ; la promotion de la citoyenneté, le développement des activités sportives, artistiques et culturelles, la lutte contre la migration irrégulière et la fuite des jeunes cerveaux ; l'implication des jeunes dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent », a-t-il expliqué.

Enfin de compte, le ministre de la jeunesse et des sports, Chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne, Mossa AG ATTAHETR adressé ses sincères remerciements aux autorités marocaines pour l'hospitalité dont sa délégation et lui-même ont bénéficié.

■ Maffenin Diarra

Une vaccination des enfants vivant en zone endémique contre le paludisme : Pour quoi faire ?

Il y a près de 150 ans, en 18801, le plasmodium - l'agent responsable du paludisme - a été découvert. Cette infection parasitaire entraîne une destruction des globules rouges, entraînant une anémie et des bouchons dans les artères du cerveau qui peuvent causer le coma.

Les régions du monde les plus touchées par le paludisme sont celles où le moustique anophèle est présent, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est, avec les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes considérés comme les groupes les plus à risque. Pour lutter contre cette maladie, il existe des classes d'antipaludiques ciblant les différents stades parasitaires, ainsi que des mesures préventives telles que l'utilisation de moustiquaires et de rideaux imprégnés

d'insecticide.

Le vaccin...un défi

La mise au point d'un vaccin est considérée comme la meilleure approche, bien que cela soit un défi en raison de la diversité antigénique² du Plasmodium falciparum, qui possède un génome flexible et permet des recombinaisons. Cependant, malgré ces défis, le vaccin RTS,S/AS01 (RTS,S) a été homologué par l'OMS après des études multicentriques au Ghana, au Kenya et au Malawi³, démontrant une efficacité d'environ 30%.

Depuis, un million d'enfants ont reçu une ou plusieurs doses de ce vaccin dans le cadre d'un programme pilote coordonné par l'OMS, réduisant considérablement les cas graves et

mortels de paludisme⁴

Des résultats certes louables salutaires. Cependant, le problème réside dans le déploiement de ce vaccin en zone d'endémie palustre comme le Mali.

Le problème à multiple faciès qui se pose

Le vaccin RTS,S/AS01, développé depuis 1987, n'a été testé que dans trois pays africains en 2019. Malgré cela, l'Organisation mondiale de la santé recommande son intégration dans les services de routine de prévention du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans, y compris dans les pays à transmission modérée et élevée. Cette proposition repose sur la conviction que les enfants de cette tranche d'âge sont les plus exposés au paludisme mortel, ce qui ne fait aucun doute.

Cependant, il est moins compréhensible de ne pas recommander ce vaccin aux populations vivant dans l'hémisphère nord, qui voyagent ou résident dans des zones d'endémie palustre. Il convient de souligner que les tests d'efficacité ont uniquement été effectués sur les enfants en zone d'endémie palustre en Afrique, ce qui soulève des questions d'ordre scienti-





rique, éthique, financier et sociétal.

Sur le plan scientifique, il serait judicieux de tester l'innocuité et l'efficacité du vaccin chez les adultes vivant dans les zones d'endémie palustre, y compris les adultes de l'hémisphère nord qui sont plus exposés que les enfants africains. Cela serait facilement réalisable et les données seraient accessibles à la société civile, ce qui rassurerait les parents des enfants de moins de cinq ans quant à l'utilisation du vaccin.

Sur le plan éthique, il suffit de se rappeler que le refus de se faire vacciner contre le SARS-CoV-2 était l'apanage des adultes alors qu'au même moment les enfants restent soumis au programme élargi de vaccination (PEV) pour nécessité de santé publique. Il convient de noter que l'approche préconisée par l'OMS de l'introduction du vaccin ciblant les enfants de moins de 5 ans requiert une forte revue par nos différents comités nationaux d'éthique pour son approbation. Nous notons que l'approche préconisée par l'OMS de l'introduction du vaccin ciblant les enfants de moins de 5 ans, requiert une forte revue par nos différents comités nationaux d'éthique pour son approbation.

Et, le coût financier du déploiement du vaccin demande à mon sens une mobilisation assez accrue de fonds. Pour donner un exemple, un seul partenaire technique a contribué à hauteur de 15 milliards de francs CFA (environ 25 millions de dollars) pour la lutte contre le paludisme en 2022⁵⁵

Des solutions endogènes

Bien que je ne sois pas opposé au déploiement du vaccin pour réduire la mortalité infantile due au paludisme, le fait de cibler directement les enfants nous pose problème. Je préconise plutôt une approche plus endogène basée sur des évidences historiques et scientifiques réfléchies :

1. Le traitement du paludisme simple en milieu familial, car chaque adulte a déjà connu au moins un épisode de paludisme pendant la saison des pluies. Les parents ont donc l'expérience nécessaire pour identifier une suspicion de paludisme, et cette suspicion sera confirmée par un test de diagnostic rapide (TDR) effectué par un membre de la famille après une courte formation. Nous appelons les autorités politiques et sanitaires à soutenir la production locale de ces TDR pour qu'ils soient disponibles dans nos familles. En suivant le schéma thérapeutique national, les familles pourront traiter les cas positifs et ainsi contribuer à la lutte contre le paludisme en adhérant ainsi à la tryptique "dépister-diagnostiquer-traiter".

2. Sur le plan communautaire, il conviendrait de rehausser le niveau du plateau technique et de réorganiser la configuration de nos Centres de Santé Communautaire (CSCoM) afin de leur permettre de prendre en charge efficacement les cas graves de paludisme, tels que l'anémie sévère, les convulsions et le coma. Cette initiative implique la formation des professionnels de santé à la prise en charge normalisée de ces cas, avec des équipements appropriés. La stratégie pourrait soulager les services de pédiatrie des Centres de Santé de Référence (CSRéf) et des hôpitaux régionaux.

3. Et enfin, ces 2 préconisations seront toujours associées aux mesures de lutte contre le paludisme selon les directives de l'OMS au Mali, notamment l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticides, la campagne de chimio prévention du paludisme saisonnier (CPS), le traitement intermittent présomptif du paludisme chez la femme enceinte et probablement la pulvérisation intra domiciliaire (PID) et la gestion des gîtes larvaires par les larvicides.

En fin de compte, nous ne sommes pas contre le vaccin, loin de là. Cependant, nous pensons que le vaccin devrait être testé sur les populations adultes non immunisées (individus naïfs) qui sont susceptibles de se rendre dans des zones d'endémie palustre, ainsi que sur les populations adultes semi-immunisées vivant dans des zones d'endémie palustre. Cela permettrait de s'assurer sur le plan éthique que nous avons le droit de vacciner les enfants de moins de 5 ans, faute d'avoir leur consentement. Nous avons besoin d'un engagement politique de haut niveau et de la disponibilité des acteurs de la santé pour y parvenir.

Cette tribune a été écrite par le Pr Ousmane KOITA, PharmD, PhD, Professeur titulaire en Parasitologie moléculaire

1 Laveran A. Un nouveau parasite trouvé dans le sang de malades atteints de fièvre palustre. Origine parasitaire des accidents de l'impaludisme. Bull Mém Soc Méd Hôpitaux Paris, 2e série, vol. 17, 1880, p. 158-164

2 Am J Trop Med Hyg. 2008 Dec;79(6):887-92.

3 . RTS, S/AS01 vaccine (Mosquirix™): an overview. Hum Vaccin Immunother, 2020 Mar 3;16 (3):480-489

4 Paludisme : l'OMS recommande l'utilisation grande échelle du premier vaccin antipaludique au monde | ONU Info (un.org)

5 Malijet Communiqué de presse : Journée mondiale de lutte contre le paludisme : Les Etats-Unis et le Mali s'associent pour vaincre le paludisme Bamako Mali



Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « **DÈMÉSO** »



80001120
80001122



+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

Référendum sur la nouvelle Constitution : L'Appel du 20 février mobilise pour le NON

La date pour la tenue du référendum est fixée au 18 juin 2023. Un mouvement critique à l'encontre des autorités de la transition, "L'Appel du 20 février", affirme son intention de s'opposer à la nouvelle constitution qui sera votée le mois prochain. Avec la multiplication des appels au boycott de cette constitution, beaucoup se demandent si les ingrédients ne sont-ils pas réunis pour la formation d'un front avec les religieux ?

"L'Appel du 20 février pour sauver le Mali" estime dans une déclaration transmise le 8 mai 2023 que les autorités actuelles n'ont reçu aucun mandat pour « nous plonger dans l'inconnu, voire nous soumettre aux règles de l'État de non-droit ». Ce mouvement juge que la réforme constitutionnelle, en plus d'être illégale, est superflue, et qu'il vaudrait mieux organiser des élections pour un retour rapide des civils au pouvoir.

«...Nous sommes dans un contexte marqué par l'instrumentalisation consommée de la justice et l'assujettissement de la plus haute juridiction de l'ordre administratif du pays par les autorités de la transition au nom du concept flou de la raison d'État », indique la déclaration.

Le communiqué diffusé du gouvernement de la transition, du décret N°2023-0276/PT-RM du 05 mai 2023 portant convocation du collège électoral en vue de l'adoption d'une « nouvelle constitution » pour le Mali, selon ce mouvement viole « le cadre normatif et des conditions requises en cette matière par la constitution en vigueur, au respect de laquelle le président de la transition, initiateur du projet, avait pourtant solennellement souscrit ». Selon "L'Appel du 20 février", la charte de la transition qui organise et gère la transition ne donne non au président de la transition « un quelconque mandat de modifier la constitution en vigueur, a fortiori de doter le pays d'une nouvelle constitution, par un passage par la force. Les assises nationales de refondation, lesquelles ne sont juridiquement que des actes de fait, traduisant la volonté des seuls tenants de la transition et de leurs partisans, ne sauraient emporter sur la charte de la tran-

sition, a fortiori, être considérées comme supérieures à une constitution régulièrement adoptée par référendum par le peuple souverain ».

Et pour "L'Appel du 20 février", ayant marqué un « désaccord avec tout le processus qui est manifestement illégal, il est évident que nous attaquerons l'acte réglementaire qui convoque ce référendum qui est aussi irrégulier, comme

indiqué dans nos premières réactions du 05 mai 2023, à la lecture du décret ci-dessus indiqué », poursuit la déclaration.

"L'Appel du 20 février" est une tentative de rassemblement de partis et d'organisations de la société civile enclenchée par plusieurs groupes et personnalités qui ont pris leurs distances avec les autorités. C'est la deuxième expression organisée d'hostilité au projet de



nouvelle Constitution depuis l'annonce le 5 mai de la date du référendum.

Pour ce mouvement « le Mali étant un État de droit avec l'option démocratique comme irréversible ». C'est pourquoi « il n'est plus un doute pour quelque démocrate que l'organisation de ce référendum illégal dans la cacophonie et la tension ».

Conditions non réunies

« Outre l'indisponibilité des cartes d'électeurs biométriques pour la moitié des citoyens régulièrement inscrits, et la non-installation des démembrés de l'Autorité Indépendante de Gestion des Élections dans une grande partie du territoire national, plus des deux tiers dudit territoire plongés dans l'insécurité généralisée, échappent encore au contrôle du pouvoir central de Bamako, entre autres », souligne la déclaration. Mais aussi juridiquement, « notre droit positif suffit à se convaincre qu'en plus du défaut de qualité de l'initiateur du projet de « nouvelle constitution », aucune condition n'est réunie pour aller à un référendum irrégulier en vue de son adoption », martèle "L'Appel du 20 février".

La Constitution est un élément clé du vaste chantier de réformes invoqué par les autorités pour justifier de continuer à diriger jusqu'en 2024 ce pays confronté à la propagation djihadiste et à une profonde crise multiforme. "L'Appel du 20 février" assène que le projet remet « gravement » en cause l'indépendance

de la justice et « organise l'impunité de quelques personnalités ». Le projet dispose que tout coup d'État est un « crime imprescriptible ». Mais les colonels qui ont pris le pouvoir par la force en 2020 seraient couverts par des lois d'amnistie.

Quant au référendum, "L'Appel du 20 février" dit qu'il est « illégal » et qu'« aucune condition n'est réunie » pour sa tenue dans un pays dont « plus des deux tiers » échappent selon lui au contrôle de l'État.

Le Mali « n'est pas confronté à un problème de Constitution, la seule alternative est de tourner la page de cette transition en déphasage, tant avec les principes de l'État de droit qu'avec les valeurs républicaines », dit-il.

Des associations religieuses entrent dans la danse

Une vingtaine d'associations religieuses, culturelles ou politiques ont annoncé le 6 mai 2023 s'unir pour obtenir le retrait du principe de laïcité de l'État dans le projet. Un front commun contre la laïcité qui risque d'être une véritable entrave à la réussite de ce référendum !

Depuis la remise de la version finale au président de la transition, ces associations, religieuses, culturelles ou politiques, ont continué à presser le président de la transition, le colonel Assimi Goïta, afin que ce dernier lance des consultations en vue d'un tel retrait, faute de quoi elles feront campagne pour le NON,

avaient-elles dit dans une déclaration au lendemain de l'annonce faite par le gouvernement de la tenue du référendum le 18 juin 2023.

Selon elle, la commission chargée de finaliser le projet de Constitution aurait pu libérer le Mali « du joug idéologique hérité de la France », mais a « manqué de courage », disent-elles : « La laïcité, malgré ses conséquences dévastatrices sur notre pays depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, a été maintenue et définie comme ne s'opposant pas aux croyances. Une hyène reste une hyène que ce soit à Paris ou à Bamako », proclament-elles. Malgré les pressions exercées par des religieux, le texte soumis à référendum avec trois mois de retard affirme « l'attachement à la forme républicaine et à la laïcité de l'État ». « La laïcité ne s'oppose pas à la religion et aux croyances. Elle a pour objectif de promouvoir et conforter le vivre-ensemble fondé sur la tolérance, le dialogue et la compréhension mutuelle », dit-il.

Notons que la population malienne est musulmane dans son immense majorité. Une influente organisation de responsables religieux, la Ligue malienne des imams et érudits (Limama), avait déjà appelé les fidèles à s'opposer au projet.

■ Binadjan Dombia



malikile.com
 La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services !

74% Malikilé
 MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

Référendum constitutionnel au Mali : Après la CEDEAO, c'est l'UA qui félicite les autorités



Le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, se félicite de l'annonce faite par les autorités de la transition au Mali, sur la tenue d'un référendum constitutionnel le 18 juin 2023, pour l'adoption de la nouvelle Constitution, dans le cadre des efforts collectifs essentiels pour le retour à l'ordre constitutionnel.

Le Président de la Commission de l'Union africaine salue tous les efforts déployés par les autorités de transition, y compris la mise en place de l'Organe électoral indépendant et des mécanismes respectifs visant à assurer l'opérationnalisation rapide et efficace du calendrier de la transition.

En outre, le Président appelle les acteurs politiques maliens, les groupes religieux, la société civile et toute autre partie prenante à s'engager de manière constructive avec les autorités de transition dans la construction d'un État inclusif, démocratique et capable.

Il appelle instamment les autorités de la transition à s'ouvrir résolument à tous les acteurs politiques et sociaux afin qu'ensemble, ils travaillent au succès du référendum en mettant l'intérêt du pays au premier plan.

Le président s'engage à ce que la Commission de l'Union africaine continue d'accompagner les autorités et le peuple maliens dans la mise

en œuvre efficace et sans heurts du mandat de transition et réaffirme la nécessité d'une gestion inclusive, transparente et crédible du processus de transition, avant les prochaines élections prévues en mars 2024.

Les félicitations de la CEDEAO

Suite à l'annonce par le gouvernement de la transition de la date de la tenue du référen-

dum, la commission de la CEDEAO a réagi par un communiqué le 05 mai 2023 dans lequel elle félicite les autorités de la transition.

"La Commission de la CEDEAO félicite le Gouvernement de la Transition de la République du Mali", lit-on dans le communiqué de la CEDEAO en réaction à l'annonce du gouvernement de transition.

La Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est dite satisfaite de la convocation du collège électoral de la République du Mali le 18 juin 2023 pour la tenue du référendum constitutionnel à l'effet d'adopter la nouvelle Constitution de la République du Mali.

"La Commission de la CEDEAO félicite le gouvernement de la Transition pour cette décision qui marque une étape importante dans la mise en œuvre du chronogramme de la transition en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel", poursuit le communiqué de la Commission de la CEDEAO qui "réitère sa disponibilité à accompagner le gouvernement de la transition tout au long du processus de transition vers un retour à l'ordre".

■ Binadjan Doumbia



Salif Keita contre la Minusma : Une voix controversée dans le débat sur la sécurité au Mali

Salif Keita est un musicien renommé dans le monde entier pour sa voix puissante et sa capacité à fusionner les genres musicaux traditionnels africains avec des de pop, de jazz et de blues. Mais récemment, le est devenu une voix controversée dans le débat sur la présence de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la au Mali (MINUSMA) dans le pays.

La est une force de maintien de la paix déployée au Mali en 2013, après que les groupes rebelles touaregs et les militants islamistes aient pris le du nord du pays en 2012. Elle est composée de plus de 15 000 soldats et policiers de plus de 50 pays, qui travaillent pour stabiliser le pays et aider le gouvernement malien à maintenir la sécurité et à protéger les droits de l'homme. Cependant, de Maliens, dont Salif Keita, remettent en question l'efficacité de la MINUSMA et affirment qu'elle n'a pas réussi à résoudre les problèmes de sécurité du pays. En outre, il y a des préoccupations quant aux des droits de l'homme par les forces de main-

tien de la paix eux-mêmes, y compris des allégations d'abus sexuels et de violences contre les civils.

Dans une récente interview, Salif Keita a critiqué la MINUSMA, la qualifiant de "médiocre" et qu'elle n'a pas à les Maliens contre les terroristes et les violences. Il a également déclaré que la MINUSMA devrait être remplacée par une force de maintien de la paix uniquement de soldats africains, car ils sont mieux à même de comprendre la culture et les besoins locaux.

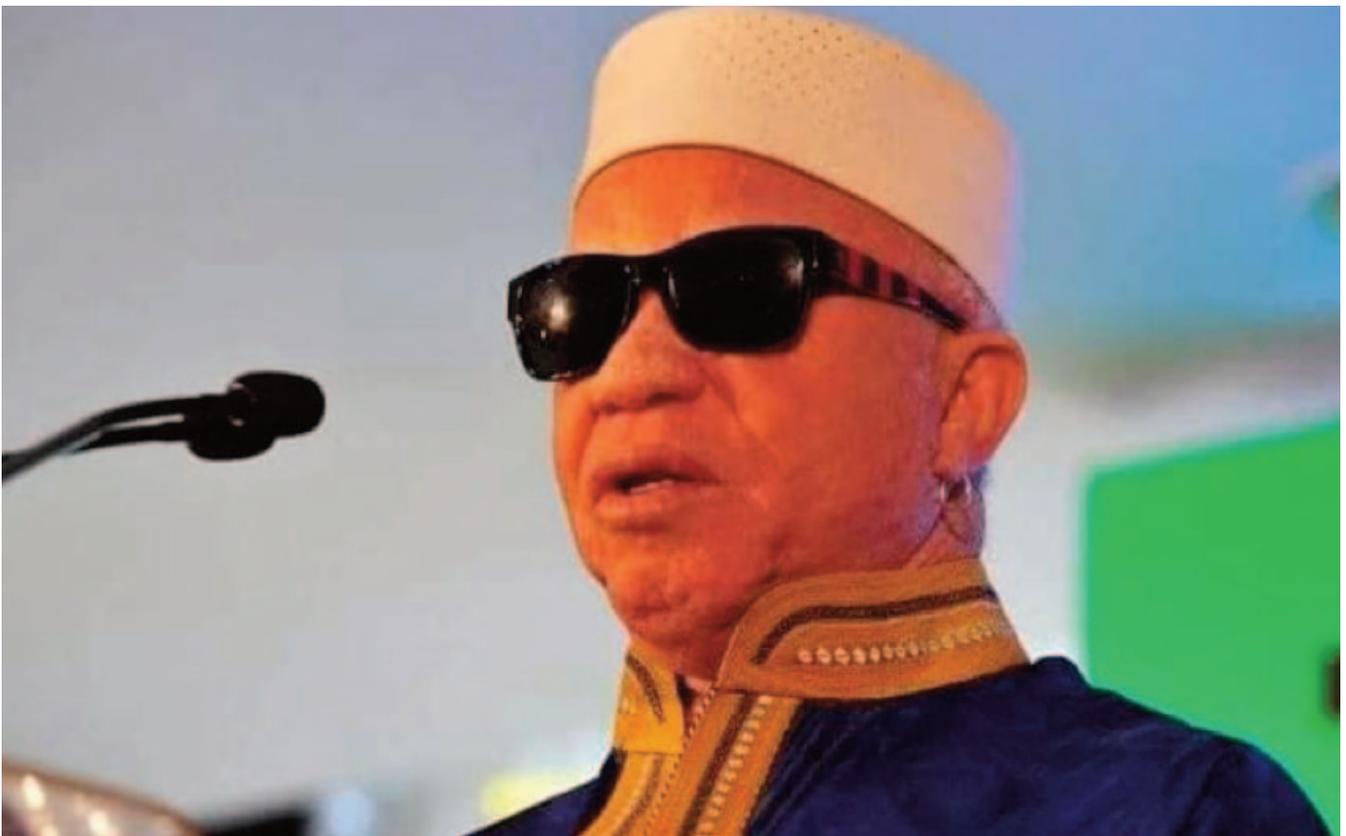
Ces commentaires ont suscité une vive réaction de la part de ceux qui soutiennent la présence de la MINUSMA, qui affirment que la

force a réussi à réduire le nombre d'attaques terroristes dans le pays et à protéger les civils. Ils ont également souligné que la MINUSMA travaille en étroite collaboration avec les forces de sécurité maliennes pour améliorer la sécurité et la stabilité à travers le .

Cependant, il est important de noter que les critiques de Salif Keita sont partagées par de nombreux Maliens qui estiment que la n'a pas réussi à répondre efficacement aux défis de du pays. Ils affirment également que la présence de forces au Mali peut parfois aggraver la situation en alimentant la résistance et l'hostilité envers les forces de maintien de la paix.

En fin de compte, la question de la présence de la MINUSMA au Mali est complexe et controversée, et il est important que les opinions et les des Maliens soient pris en compte dans tout débat sur la sécurité et la stabilité du pays. La musique de Salif Keita a toujours été un appel à l'unité et à la paix en Afrique, et ses commentaires soulignent l'importance de trouver des solutions pacifiques et durables aux conflits

MLS / Source : Bamada.net



LE VÉTIVER ou BABI : L'ami fidèle des femmes maliennes

En vue de prôner la satisfaction au sein de leurs couples et d'être séduisantes aux yeux de leurs conjoints, les femmes maliennes utilisent certains produits comme le vétiver ou « Babi ou Gongolili » en bambara. Une plante aux multiples vertus et dont la nécessité et le rôle ne se discutent pas chez les femmes maliennes. Dans notre pays, le vétiver est considéré comme une plante indispensable pour les femmes mariées, plus particulièrement.

Les femmes maliennes utilisent plusieurs astuces de beauté et de séduction pour donner plus de vie à leur mariage. C'est dans ce sens qu'une grande partie d'entre elles utilisent le vétiver. Une plante de chez nous qui est très sollicitée à cause de ses multiples bienfaits pour les femmes. Celles-ci l'utilisent dans la bouillie, le mettent au fond de la jarre, le font bouillir ou le mangent cru,... Et oui ! le Babi est la plante par excellence des femmes maliennes. Pour certaines, cette attirance envers

le Babi n'a même pas d'explication concrète, mais il est par contre utilisé pour diverses fins. Tout cela pour vous dire à quel point la femme malienne est attirée par ce produit. Mais pourquoi toute cette attirance pour le Babi ? À la question de Bibata Sissoko, vendeuse de vétiver, elle répond que le Babi est une sorte de désinfectant et un vrai aphrodisiaque. « Le babi est d'une utilité incommensurable dans la vie d'une femme, surtout celles qui sont déjà mariées. Il est ce produit qui nettoie bien le vagin et le parfume sans risque ni effet secondaire. Quand une femme utilise ce produit, même son urine sent bon. Et ce sont des choses que les hommes aiment. Une bonne femme, c'est aussi celle qui prend en compte ces petits astuces pour faire plaisir à son mari », explique-t-elle. Et notre vendeuse de poursuivre : « ce produit contribue beaucoup à la réussite des intimités conjugales. Aussi, le babi est un médicament très efficace contre les infections urinaires. C'est à cause de tous ces bienfaits

que dès qu'une femme se marie chez nous, on l'initie à l'utilisation de ce produit. Car il est 100% naturel et très efficace sur le plan conjugal et sanitaire ».

Expliquant les mêmes utilités du produit, Sissoko Awa Dembélé, mariée, témoigne que depuis sa première nuit dans la chambre nuptiale, elle a senti les bienfaits de ce produit. « Pendant les premières semaines de mon mariage, on a cessé de me faire boire encore et encore du vétiver. D'après les dires, cette plante prône la stabilité et la satisfaction au sein du couple. Une femme qui a l'habitude d'utiliser le Babi est forcément différente de celle qui n'utilise pas. Bref ! C'est juste le produit idéal pour les femmes, surtout celles qui sont aux foyers », soutient la jeune mariée.

En dehors des utilités expliquées par nos précédentes interlocutrices, Mata Diarra fait savoir que le Babi est tout aussi bien même pour les jeunes filles qui ont des règles douloureuses.

Toujours selon elle, c'est une plante qui nettoie le vagin et prévient les maladies rénales.

Siguéta Salimata DEMBELE



Retour au pays pour 9 anciens Tirailleurs : La fin d'un scandale ?



Les images rappellent celles d'otages libérés par leurs ravisseurs et rendus à leurs pays, avec cette différence que les héros dont il s'agit ici, car il s'agit bien de héros et pas seulement à cause de leurs faits d'armes, ne sont ni des journalistes de guerre ni des espions de l'ombre, mais neuf vieux et dignes messieurs, nonagénaires pour la plupart, appuyés sur leurs cannes pour les plus vaillants d'entre eux, poussés sur des chaises roulantes pour les autres, et qui tous portent sur la poitrine une batterie de décorations à faire pâlir de jalousie le roi d'Angleterre ! Ces images auraient dû faire l'ouverture des journaux télévisés français, aux heures de grande écoute, pour qu'à défaut de susciter la compassion des Français sur une injustice vieille de plusieurs décennies, elles puissent au moins les sensibiliser à l'absurdité, par moments, de leur administration. Ces vieillards qui rentrent au pays ont en effet vécu pendant des décennies sous une implacable épée de Damoclès, sous la menace de voir leurs pensions militaires suspendues s'ils ne se soumettaient pas à l'obligation de quitter leurs familles et d'aller résider, la moitié de l'année, dans le pays qui leur versait ce qui était devenu pour eux une prime de survie ! Cela paraît absurde et pourtant c'est la réalité et c'est comme si on leur disait : « Vous aurez vos sous, mais à condition que vous les dépensiez chez nous ! »

Les plus grands floués de l'histoire coloniale ! D'abord qui sont ces hommes ?

On les appelait « Tirailleurs Sénégalais », même si au fil des ans la plupart d'entre eux venaient principalement des autres territoires de ce qu'on appelait AOF ou AEF, et pendant près d'un siècle, de Saint-Louis à Fachoda, et plus tard hors d'Afrique, ils ont combattu pour la France, quelquefois contre les intérêts de leurs pays d'origine, contre ceux qui se battaient pour l'intégrité de leurs peuples, contre El hadj Omar Tall, contre Samori Touré, contre Béhanzin... Ils ont servi de chair à canon pendant la Première Guerre mondiale, et au cours de la seconde, ils ont donné à la France résistante sa première victoire à Koufra et ont fait partie des premiers soldats à débarquer sur les côtes françaises...

Ceux qui nous intéressent ici appartiennent à la dernière cohorte de tirailleurs, celle dont les membres ont servi de supplétifs à l'armée française quand elle écrasait la rébellion des Malgaches, quand elle affrontait le Viet Minh dans la jungle indochinoise ou quand elle s'entêtait à garder l'Algérie française. Ils ont payé cher leur engagement et parce qu'on leur faisait faire souvent le sale boulot, ils ont laissé de très mauvais souvenirs en Algérie ou à Madagascar, alors qu'ils n'étaient que de simples exécutants au service d'une politique qui les dépassait.

La mésaventure qui vient de trouver son terme

à Dakar est loin d'être la première déconvenue vécue par les Tirailleurs qui ont été en réalité les plus grands floués de l'histoire coloniale française. A quelques mois de la fin de la Deuxième Guerre mondiale à laquelle avaient participé plus de 150.000 d'entre eux, ils avaient été prestement exfiltrés des unités combattantes et « rapatriés » de force dans leurs pays d'origine pour que la France puisse « blanchir » le défilé de ses troupes victorieuses. Non seulement l'expression « rapatriement » était inappropriée pour eux qui ne se reconnaissaient comme « patrie » que la France, mais sa mise en œuvre avait été si bâclée qu'on n'avait pas pris le temps de leur verser toutes les indemnités auxquelles ils avaient droit : primes de combat, de captivité, de démobilisation ou de traversée... Le résultat c'est, entre autres, la tragédie de Thiaroye qui, selon l'historienne française Armelle Mabon, constitue « un crime de masse » dont le nombre de victimes dépasse largement les 70 morts reconnus par la France.

« Assez de médailles, on veut des sous ! »

Les Tirailleurs connaîtront de nouveaux déboires quand leurs pays d'origine accèderont à l'indépendance et cette fois encore on les frappera là où ça fait le plus mal : à la poche. Leurs pensions seront « cristallisées », expression curieuse pour dire qu'elles sont gelées, déconnectées du coût de la vie, contrairement à celles de leurs anciens camarades français. Après avoir enduré son sort pendant des décennies, le sergent-chef Amadou Diop, dernier ancien combattant sénégalais de la Première Guerre mondiale, avait ainsi décidé, en 2002, de déposer un recours devant le Conseil d'Etat français pour s'élever contre cette injustice. L'institution lui donnera raison... sans accepter toutefois que la mesure soit rétroactive et surtout quatre ans après sa mort et le sergent-chef, qui avait manqué de patience, ne profitera donc pas de « l'arrêt Diop » !

Les neuf vieux tirailleurs qui viennent d'être autorisés à percevoir dans leur pays ce qui n'est ni une prime ni une gratification mais une pension pour services rendus auront-ils la chance de jouir pendant longtemps de la fin d'une tracasserie administrative qui, vue d'Afrique, nous paraît mesquine et aberrante ? Ils avaient été jusque-là contraints de vivre en France la moitié de l'année, dans des foyers de célibataires, dans des pièces exigües sans toilette intérieure, dans le froid ou dans la gri-

saille, dans la solitude et dans l'ennui ! C'était, leur avait-on dit, le prix à payer pour préserver un revenu inférieur aux deux tiers du smic du pays hôte, mais, que voulez-vous, on ne se nourrit pas de décorations ! Ils avaient eu beau protester, cela n'a servi à rien et, pour lever cette mesure, il a fallu une conjugaison improbable d'actions, de hasards et d'opportunités politiques : le combat d'une française elle-même descendante de tirailleur, un film avec en vedette un autre possible parent de tirailleurs et qui est surtout le plus populaire des acteurs français et enfin une sorte de dérogation présidentielle !

On ne peut que se féliciter que pour fêter leur « retour », notre pays ait fait preuve de ténacité et de bons sentiments, qu'ils aient été accueillis avec les honneurs et reçus au palais présidentiel, et même à l'ambassade de France. Mais en réalité c'est à Paris qu'on aurait dû leur dérouler le tapis de la gloire, parce qu'ils ne se sont jamais battus que pour la cause de la France, et « sans état d'âme », précise l'un d'entre eux. C'était l'occasion de souligner l'injustice, l'incongruité, l'absurdité d'une mesure appliquée à des hommes dont le sacrifice est attesté par autant de médailles, comme si le règlement de pensions dont le montant est insignifiant à l'échelle de la France, au profit de personnes dont le nombre se réduit d'année en année, selon la loi de la nature, pouvait mettre en péril le trésor français ! Oui, en toute logique, c'est bien à Paris qu'on aurait dû escorter de leurs mornes résidences à l'aéroport, comme on escorte des porteurs de trophées, ces tirailleurs qui faisaient si joyeusement leurs adieux à la France. C'est le président français, toujours prompt à accueillir les otages libérés, qui aurait dû les saluer à leur embarquement, leur témoigner la reconnaissance de son pays et présenter ses excuses pour toutes ces années pendant lesquelles ils ont été privés de ce qui, en Afrique, donne du goût à des hommes qui sont dans leur condition : « vivre entre ses parents le reste de son âge » !

Toutes ces années passées en confinement forcé sont des années perdues, et à leur âge ces années-là n'ont pas de prix...

Fadel Dia



Armées : 42 pays réfléchissent à Abidjan sur les défis sécuritaires en Afrique

Abidjan, Côte d'Ivoire (top news Africa) Le 11^e sommet des forces terrestres africaines s'est ouvert, ce lundi 8 mai 2023 dans l'après-midi à Abidjan avec la participation de 36 pays africains et six pays européens et américains pour réfléchir sur les défis sécuritaires en Afrique.

Ce sommet est organisé conjointement par l'armée ivoirienne et celle de l'Amérique à travers sa Task force d'Europe du Sud pour l'Afrique, la SETAF, autour du thème, "relever les défis de la sécurité grâce au partenariat civilo-militaire".

Il permettra "d'élaborer des stratégies en vue d'améliorer la sécurité et la stabilité dans les pays africains en proie à l'insécurité", s'est réjoui le ministre d'État ivoirien, ministre de la Défense Téné Birahima Ouattara, patron de la cérémonie, dans son discours d'ouverture.

Ce rendez-vous sécuritaire permettra aux acteurs de défense "de penser des stratégies pragmatiques pour faire face aux défis sécuritaires en Afrique", a-t-il ajouté, saluant l'en-

gagement de la Côte d'Ivoire à reformer ses outils de défense pour répondre efficacement contre la menace terroriste dans le Nord. Plus de 300 chefs d'armées de terre, d'experts et de participants issus de 36 pays d'Afrique, 6 autres de l'Europe et du continent américain, prennent part à ce sommet qui refermera ses portes le vendredi 12 mai.

Pour la partie américaine, ce rendez-vous du donner et du recevoir permettra aux États-Unis d'appuyer ses partenaires en proie à une insécurité généralisée afin de parvenir à une stabilité régionale, a souligné le Général Darryl William.

Le sommet est meublé de conférences, d'échanges, de sessions en comité de travail ainsi que par une visite de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme à Jacquelineville, à l'ouest d'Abidjan.

DNG/ls/Top News Africa
Source: abidjan.net

Foot : Lionel Messi a choisi l'Arabie Saoudite selon l'AFP !

Lionel Messi aurait finalement décidé de s'engager en Arabie Saoudite, plutôt que de revenir à Barcelone ou de rejoindre la MLS.

Et si c'était déjà la fin du feuilleton Messi ? Depuis des semaines déjà, on évoquait surtout un possible retour à Barcelone. Joan Laporta et ses équipes travaillaient ainsi

sur un contrat pour La Pulga, qui semblait séduite par l'idée de revenir en terres catalanes, là où elle a gagné tant de titres et inscrit tant de buts. Mais, entre temps, l'Arabie saoudite

et le club d'Al Hilal se sont immiscés. Comme dévoilé par nos soins, le pays du Golfe veut mener, avec le gouvernement local qui prend en charge le marché de ses plus grands clubs. Objectif ? Faire venir plusieurs galactiques pour donner de la visibilité au championnat et hausser son niveau. avait ainsi pour objectif de faire venir l'Argentin, et c'est en passe d'être conclu.

Source : Foot Mercato





Bélier (21 mars - 19 avril)

Même si cela ne sera pas votre fort, la patience sera de rigueur. Ne menez que des actions résolues qui vous permettront de redémarrer d'un bon pied et de tourner la page sur les problèmes relationnels du passé. Vous devrez composer avec vos collègues.

Le domaine financier sera toujours un sujet avec lequel vous serez fâché. Tous ces chamboulements, ces imprévus auront raison de votre zen attitude, car vous aimeriez bien penser à autre chose et de ne plus devoir être sur la brèche en permanence.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous manquerez d'objectivité vis-à-vis des dossiers qu'il vous faudra traiter. Du coup, vous pourriez commettre des erreurs et refuser de l'admettre. Mercure rendra difficile le dialogue et vous poussera dans vos retranchements. Évitez de vous entêter devant les évidences.

Vous pourriez clôturer un placement, une assurance vie pour confier votre épargne au premier venu. Uranus perturbe votre jugement et vous incite à agir sans réfléchir. Prenez conseil auprès de personnes de confiance avant tout et reportez vos décisions.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Des affinités avec un collègue peuvent vous donner une bonne adresse pour quitter votre poste actuel et vous repositionner. Des formations sont à venir avec des étapes et vous devez faire preuve de persévérance. Gardez confiance en vous pour votre carrière.

Vous avez envie de vous faire plaisir, mais les choses s'en tiennent là. Vous constatez que votre revenu est insuffisant. La vie que vous menez vous oblige à dépenser beaucoup pour faire face aux charges. Le loyer et les factures sont vos priorités.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

En public, vous serez plutôt bon, que ce soit avec des clients ou des collègues. Vos échanges professionnels seront fructueux et vous permettront d'avancer dans la bonne direction. Vous y gagnerez un temps précieux pour vous et pour votre entreprise.

L'envie de faire quelques emplettes vous passera très vite en regardant vos factures à payer pour le mois à venir. Même si vous pouvez vous offrir quelques extras, vous attendrez un peu, au cas où une tuile vous tomberait sur le coin de la tête.



Lion (22 juillet - 23 août)

Votre personnalité met en confiance les collègues et votre présence est recherchée pour motiver. Cette positivité retentit sur vos tâches et vous pouvez finaliser un projet professionnel plus vite que prévu. Un supérieur hiérarchique peut vous valoriser.

Il règne cette ambiance de dépenses autour de vous, amis comme proches peuvent vous lancer des recommandations pour limiter les frais. Vous êtes encore sensible aux belles choses et si vous faites du shopping, fixez-vous des limites pour freiner les achats.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous ferez preuve d'une grande concentration, ce qui vous permettra de plancher sur les dossiers nécessitant minutie et précision. Pour un maximum d'efficacité, isolez-vous des autres afin d'éviter toute forme de distraction.

Cette journée ne devrait pas poser de souci dans le domaine financier. Vous serez méticuleux dans vos comptes, comme à votre habitude et peu disposé à prendre des risques. Un mois qui commence bien, même si vous avez un peu de mal à vous sécuriser.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous pouvez avoir des moments de pause bienfaisants, car la fatigue vous rend peu productif. Saturne et Pluton en Capricorne vous placent des enjeux qu'il faut dépasser. Vos supérieurs hiérarchiques ont la possibilité de vous imposer des responsabilités.

Il peut vous manquer de l'argent pour les distractions et vous en êtes conscient. Heureusement, votre sagesse permet de bien gérer la trésorerie. Si vous faites du shopping, vous pouvez être attiré par des articles chers, haut de gamme, sans les acheter.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Rien n'échappera à votre sagacité et vous saurez tirer le meilleur parti de vos idées, et même de celles des autres que vous saurez retravailler pour les façonner à votre manière. Vous serez très content et fier de vous, car on vous félicitera ardemment.

Si à première vue, tout vous semblera trop beau pour gagner des euros, vous examinerez cette affaire de plus près avant de conclure qu'il y aura une opportunité à saisir. Vous l'attraperez au vol et vous ne lâcherez pas, tout en étant fin stratège.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Là aussi, le duo Mercure/Mars a son rôle à jouer. Il vous donne la force et la motivation pour travailler d'arrache-pied si vous visez une promotion. Vous saisissez la moindre occasion de démontrer vos compétences. L'étranger peut avoir une importance dans ce projet.

Si vous avez lancé une affaire, vous pressentirez les bonnes actions à mener pour qu'elle prospère et vous permette d'en vivre correctement. Vous saurez saisir les plans avantageux et tirer profit de vos choix.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Ne prenez pas les choses trop à coeur. La Lune au carré de Neptune vous rend hypersensible et la moindre remarque prendra d'énormes proportions. C'est dommage, car vous serez plutôt performant dans votre travail. Relativisez et ne prenez pas tout mal.

Le mois est à peine commencé que vous stressez déjà sur vos comptes. Au lieu de vous inquiéter à tort, reprenez votre budget, factures, prélèvements et vérifiez que tout est en ordre. Vous verrez que ça permettra de vous rassurer. Au moins pour un petit moment.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Un collègue peut vous donner une adresse vous entraînant vers une nouvelle direction. C'est le moment de prendre des risques. Ces derniers sont liés aux revenus suite à ce changement désiré. Le poste à venir peut demander à coopérer avec une équipe.

Vous regrettez de dépenser une trésorerie qui était destinée à tout autre chose. Mars en Lion ne vous laisse pas beaucoup de répit dans les économies. Elles sont presque impossibles à réaliser ou sont maigres. L'argent qui s'envole finit par vous stresser.



Poisson (19 février - 21 mars)

Pluton vous accordera un pouvoir de décision extrêmement efficace. Une autorité naturelle vous habitera et vous facilitera la tâche. Fixez-vous des objectifs précis, car plus vous serez carré, plus vous serez à même de les atteindre sans plus d'efforts.

Vous faire du souci sur des factures à venir ne fera pas rentrer les euros. Si vous êtes un peu juste côté finances, vous devriez trouver un arrangement avec vos débiteurs ou quelques heures supplémentaires vous permettront d'être moins pris à la gorge.

L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



1273 **Malikilé**



1274 **Malikilé**



1275 **Malikilé**



1276 **Malikilé**



1277 **Malikilé**



1278 **Malikilé**



1279 **Malikilé**



1280 **Malikilé**



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23